

Plan de relance de la scène musicale indépendante - 2020

Fonds recueillis pour la relance culturelle

Fonds - Jeunesse	Montant à déterminer
Dons, subventions et levées de fonds publics	Montant à déterminer
Montant minimum souhaitable	300,000 \$
Objectif	1,000,000 \$

Règles de distribution des fonds pour la relance culturelle

- Centrale Alternative attribue les abonnés qualifiés aux fonds spéciaux en tout premier, puis aux fonds par secteurs d'activité.
- Centrale Alternative attribue les fonds aux abonnés qualifiés selon le principe de "premier arrivé, premier servi", et cela jusqu'à épuisement de chaque fonds.
- Tout solde non-distribué à l'intérieur d'un fonds spécial sera réparti dans les fonds par secteurs d'activités selon les pourcentages de distribution prédéterminés.
- Tout solde non-distribué à l'intérieur d'un fonds par secteurs d'activités sera réparti dans les fonds par secteurs d'activités les plus en demande.

Phase 1 de distribution	Fonds spéciaux pour la musique indépendante			
Montant et % de distribution	Montant à déterminer	25 % des dons, subventions et levées de fonds publics.		Montant à déterminer
	100 % de la part reçue du Fonds Jeunesse	60%	15%	25 %
Fonds	Jeunesse	Minorités	Développement durable	Régional
Description	<ul style="list-style-type: none"> <li>35 ans et moins</li> </ul> Tous les secteurs confondus	<ul style="list-style-type: none"> <li>Minorité visible</li> <li>Autochtone</li> <li>Francophone en milieux minoritaires</li> <li>Anglophone en milieux minoritaires</li> <li>Femme</li> <li>LGBTQIA+</li> <li>Humain en situation d'handicap</li> </ul> Tous les secteurs confondus	Une définition plus large du développement durable qui englobe des facteurs environnementaux et sociaux. Cette définition ne comprend pas uniquement la préservation de l'environnement, mais inclut aussi des aspects sociaux comme l'implantation de services pour la communauté, la lutte contre la pauvreté, le développement de service(s) pour accès à la culture, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tout ce qui est hors de l'île de Montréal</li> </ul> Tous les secteurs confondus

Phase 2 de distribution	Fonds spéciaux pour la musique indépendante					
Montant et % de distribution	75 % des dons, subventions et levées de fonds publics.				Montant à déterminer	
	20 %	20 %	30 %	5 %	15%	10%
Fonds	Artistes	Maisons d'artistes	Diffusion	Médias culturels	Services culturels	Autres
Description	Artiste indépendant Musicien indépendant Auteur Compositeur	Producteur Gérant Label Éditeur	Salle indépendante Promoteur Diffuseur Festival Microbrasserie Bar spectacle Etc.	Blog Média web Pigiste de médias coopératifs Etc.	Agent de spectacles Pistage radio Relations de presse Playlisting Synchronisation Promotion Etc.	Technicien Illustrateur Réalisateur Metteur en scène Disquaire indépendant Régisseur Etc.

**Clientèle desservie par Centrale Alternative**

Toutes les entités culturelles se conformant aux critères d'admissibilité suivants:

- Secteur culturel** L'entité culturelle doit œuvrer dans le milieu de la musique.
- Forme juridique** L'entité doit prendre l'une ou l'autre des formes suivantes: OSBL, société par actions, S.E.N.C. ou travailleur autonome (entreprise individuelle, particulier en affaires). Une entreprise incorporée doit être une société privée sous contrôle canadien dont aucune action n'est détenue par une administration gouvernementale ou un organisme paragouvernemental.
- Situation géographique** Le siège social de l'entité doit être situé au Québec ou dans l'espace francophone canadien.
- Nombre d'employés** Au moment de l'adhésion, l'entité culturelle doit avoir 5 employés ou moins au Registraire des entreprises ou à Industries Canada; à l'exception des diffuseurs qui eux pourront obtenir approbation après révision du comité d'adhésion si le département de diffusion est constitué de 5 employés ou moins.

**Offres de services en cours de développement par Centrale Alternative**

- Mutualisation des ressources** Via la mise sur pied d'une plateforme numérique permettant aux professionnels du milieu d'offrir au sein de la communauté leurs services et ressources matérielles.
- Services professionnels adaptés aux besoins**
  - Aide psychologique Via un ou des partenaires et des organismes spécialisés.
  - Support administratif Via l'établissement d'un réseau de spécialistes en financement culturel.
  - Services légaux Via un ou des partenaires avec des firmes d'avocats, de notaires.
  - Services comptables et fiscaux Via un ou des partenaires avec des firmes comptables.
- Aide la réduction des coûts** Via un accès à des rabais chez des fournisseurs nécessaires aux professionnels du milieu (entente par exemple avec des entreprises de location de camions, hôtels, assureurs, etc.).
- Formation continue et professionnalisation** Via des contenus de formation en ligne, des outils de travaux, etc.
- Réseautage et concertation** Via la diffusion d'événements et la promotion de la scène musicale alternative et indépendante.

NOTE : L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.